

# La continuité écologique de la Sarthe et l'Huisne

La restauration de la continuité écologique sur les rivières de la Sarthe et de l'Huisne a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le jeudi 26 novembre 2020 • Données Le Mans Métropole

## Contexte



© Ville du Mans

Dans une perspective de préservation de l'environnement, la communauté urbaine du Mans s'est engagée dans la **valorisation de la trame verte et bleue** sur son territoire.

Suite à des constats effectués lors de travaux d'entretien sur les lits mineurs des rivières et à l'étude menée sur l'état des berges, il s'est avéré nécessaire de restaurer la morphologie des cours d'eau, pour maintenir un bon état écologique.

Un programme global de **restauration des berges** de la Sarthe, de l'Huisne et de ses affluents a donc été mené.

## Projet

Les principales actions menées pour restaurer la continuité écologique sur les rivières ont été les suivantes.

- Restauration du lit mineur des rivières et leurs annexes,
- étude pour la restauration des berges de la Sarthe et de l'Huisne,
- étude, diagnostic et faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique du barrage de l'Épau,
- restauration des berges de la Sarthe et de l'Huisne,
- restauration des Berges de la Sarthe au Mans.

## Maîtrise d'ouvrage

Ces études et opérations ont été conduites par la communauté urbaine du Mans, Le Mans Métropole.

## Calendrier

Ces études et travaux ont été réalisés entre 2014 et 2020.

## Montant

Le coût des études et des travaux réalisés est de 897 762 € hors taxes.

## Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 359 104 € pour la restauration de la continuité écologique des rivières de la Sarthe et de l'Huisne.

La Région des Pays de la Loire apporte une aide de 50 400 € et l'Agence de l'Eau de 39 288 €.

La part restante pour Le Mans Métropole est de 448 970 €

**359 104 €**  
**d'aide européenne**

C'est la subvention accordée par le Feder pour la restauration de la continuité écologique des rivières Sarthe et Huisne.



© Ville du Mans